



Comment Récupérer CP non soldé

Par **picouette**, le **24/08/2015** à **19:02**

Bonjour,

La SARL avec laquelle j'étais employé depuis 2010 a mis fin à son activité, nous avons été repris avec un avenant dans les mêmes conditions, mais avec 30 jours de CP hors lors du dernier bulletin de salaire il me reste 55 jours ! comment faire pour les récupérer . je me bats depuis + d'un mois ! merci ...

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **19:26**

Si vos CP remontent à la vie des âgées, comme on dit en Charente, ils sont perdus. Vous devez prendre vos congés durant la période correspondante, sauf accord de l'employeur pour le report, ou circonstances emportant de droit ce report (maternité...).